

**ENQUÊTE PUBLIQUE
OBSERVATIONS DU PUBLIC**

PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SISSY

Observation n° 23 – 27 février 2019

Madame le Commissaire enquêteur

Après le Président de Région des Hauts de France, la municipalité de Saint Quentin vient d'émettre lundi 25 février 2019 lors de son Conseil Municipal un avis défavorable au projet d'implantation de nouvelles d'éoliennes sur la commune de Sissy et dénommé "parc éolien du MONT DE L'ECHELLE".

Le rapport N°10 qui a été adopté lors de ce Conseil Municipal pour faire renoncer au déploiement de nouvelles éoliennes dans le Saint Quentinois, et précisément sur Sissy, s'ajoute à l'avis défavorable que Monsieur Xavier BERTRAND vous a transmis le 12 février 2019, comme à celui des habitants de Sissy et ceux des communes avoisinantes tous soucieux de préserver leur patrimoine naturel.

Je vous renouvelle ainsi mon avis défavorable à ce projet et vous remercie par avance de bien vouloir prendre en considération les avis de nos concitoyens et de nos élus représentant les habitant des Hauts de France et de la région Saint Quentinoise

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.